

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
28e séance
tenue le
mercredi 10 novembre 1993
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 28e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

puis : M. ARELLANO (Mexique)
(Vice-Président)

M. MONGBE (Bénin)
(Président)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

- a) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
- b) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
- c) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DES NATIONS UNIES
- d) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

POINT 154 DE L'ORDRE DU JOUR : BUREAUX PROVISOIRES DES NATIONS UNIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/48/SR.28
10 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)
(A/48/182, A/48/291-S/26242, A/48/279, A/48/321, A/48/338, A/48/359, A/48/445-S/26501, A/48/485; A/C.2/48/4)

- a) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (E/1993/35)
- b) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
- c) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DES NATIONS UNIES
- d) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

POINT 154 DE L'ORDRE DU JOUR : BUREAUX PROVISOIRES DES NATIONS UNIES (suite)
(A/48/146 et Add.1, A/48/585)

1. M. RYSINSKI (Pologne) prend note des diverses propositions qui ont été présentées afin d'accroître l'efficacité du système de développement des Nations Unies, et fait observer que les bureaux extérieurs pourraient devenir un élément essentiel du nouvel ordre du développement. Pour réformer utilement les activités opérationnelles, il faut concilier les propositions contenues dans le projet de résolution A/47/L.58 et celles qui ont été présentées par les pays nordiques, c'est-à-dire concilier universalité, d'une part, et efficacité et transparence du processus de décision, de l'autre. Pour cela, on pourrait notamment envisager de convoquer des réunions spéciales de deux ou trois jours qui se tiendraient durant les sessions des organes directeurs et seraient ouvertes à tous les Etats Membres et tous les représentants nationaux ayant des intérêts dans les régions concernées.

2. La communauté internationale doit étudier les moyens de mieux utiliser les ressources du système de développement des Nations Unies et de donner plus d'impact aux activités de développement. La résolution 47/199 sur l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement dans le système des Nations Unies contient des directives précieuses pour revitaliser l'action des Nations Unies et élargir son rôle dans le domaine du développement humain et durable.

3. Le passage des pays d'Europe orientale et centrale à une économie de marché et à la démocratie est un processus laborieux et douloureux qui requiert des échanges de vues sur les leçons tirées de l'expérience et l'augmentation des flux de ressources. La coopération technique devrait contribuer à atténuer les effets sociaux néfastes du processus de transformation afin d'assurer que celui-ci reste un processus de transition et ne se transforme pas en révolution. Le succès de cette transition et l'intégration des pays dans l'économie mondiale serait bénéfique pour l'ensemble de la communauté internationale. Il ne faut pas laisser les difficultés inhérentes à la restructuration des activités économiques des Nations Unies freiner la coopération au développement. Comme les pays bénéficiaires investissent des ressources humaines et matérielles énormes dans la coopération au développement, la communauté des pays donateurs se doit d'être à la hauteur de cet effort. Le nouveau Gouvernement polonais

(M. Rysinski, Pologne)

attache une grande importance aux dimensions intellectuelle, culturelle et économique du développement et à la nécessité d'investir dans le capital humain. Son pays espère bien intensifier sa coopération avec les Nations Unies dans le domaine du développement humain et durable.

4. M. AL DOSARI (Bahreïn) indique que la constitution de capacités internes est indispensable au développement durable et à la mise en oeuvre du programme Action 21. Il rend hommage au rôle joué par le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) pour promouvoir la coopération technique entre pays en développement et pour renforcer la capacité du secteur privé et du secteur public à gérer les programmes parrainés par le PNUD. Il remercie également le PNUD de l'aide qu'il a apportée à son gouvernement dans la préparation du cinquième programme du pays qui est centré sur le développement des ressources humaines, la protection de l'environnement et la diversification et la gestion des ressources économiques.

5. Le PNUD a également prêté assistance à son pays pour le suivi des résolutions adoptées lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. A cet égard, le représentant de Bahreïn invite à renforcer la coopération et la coordination entre le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et exprime l'espoir que le PNUD contribuera à protéger les systèmes écologiques dans les pays où ceux-ci se trouvent menacés, et apportera une assistance technique, le cas échéant, en finançant des services de consultants, pour aider à combattre la pollution qui envahit la région depuis la guerre du Golfe.

6. M. KHAN (Bangladesh), relevant les mesures prises afin de mettre en oeuvre les résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale dans des domaines clefs tels que la programmation, le principe de l'exécution nationale, la décentralisation et le système des coordonnateurs résidents, se déclare préoccupé par l'absence générale de progrès dans l'application de ces résolutions.

7. Le succès de l'approche-programme exige à la fois une certaine décentralisation et la présence à l'échelon local de capacités techniques suffisantes. Il convient de simplifier et d'harmoniser les procédures de formulation, de suivi et d'évaluation des programmes et des projets. Les programmes doivent être adaptés aux priorités nationales et ménager une participation accrue des organes de planification nationale. Il convient également de développer la capacité d'exécution nationale et d'assurer la fiabilité dans les domaines des finances et de la programmation. Décentralisation et délégation de pouvoirs doivent s'effectuer dans une atmosphère de confiance entre le Siège et les bureaux extérieurs.

8. Les coordonnateurs résidents ont un rôle important à jouer dans la direction et la coordination des activités opérationnelles. Les pouvoirs publics doivent cependant conserver un accès direct en matière de programmes, de moyens de financement et de l'expertise des différents organismes. Si les coordonnateurs résidents peuvent assurer la coordination de l'aide humanitaire, ils ne doivent pas pour autant avoir de responsabilités politiques. Il ne faut pas confondre la question de la coordination entre organismes des Nations Unies

/...

(M. Khan, Bangladesh)

et celle de l'établissement de bureaux provisoires. Toute mesure visant à conférer des responsabilités politiques serait contraire au principe de la neutralité des Nations Unies. Il convient à cet égard d'examiner à nouveau les propositions contenues dans le document A/48/146/Add.1.

9. Le représentant du Bangladesh souligne que les ressources consacrées aux activités opérationnelles restent bien inférieures au niveau nécessaire pour répondre aux besoins des pays en développement et il invite donc les donateurs à accroître leurs contributions sur une base prévisible, continue et assurée et, de préférence, multi-annuelle. La situation des pays les moins avancés s'est détériorée de façon dramatique au cours des dernières années. Il souhaite que la communauté internationale continue d'accorder la priorité aux besoins de ces pays et qu'elle fasse des efforts concertés afin de mettre en oeuvre le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

10. M. CHANTHAVILAY (République démocratique populaire lao) indique que sa délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par la Colombie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et se déclare préoccupé par les résultats des conférences des Nations Unies pour les annonces de contributions relatives aux activités de développement, tenues en 1992 et 1993, qui n'ont pas atteint les objectifs fixés. Il faut faire des efforts pour accroître substantiellement les ressources destinées aux activités opérationnelles de développement, sur une base prévisible, continue et assurée, comme le demande la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, et il convient à cet égard de prêter une attention particulière aux pays les moins avancés.

11. L'exécution nationale devrait être la norme pour les programmes et les projets financés par le système des Nations Unies, compte tenu des besoins et capacités des pays bénéficiaires. La délégation de la République démocratique populaire lao se félicite de l'accord réalisé sur l'interprétation commune de la capacité d'exécution nationale lors de la session de mars 1993 du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (E/1993/73, par. 4).

12. Le Gouvernement lao attache une grande importance à la coopération multilatérale internationale. Le programme du PNUD pour son pays est axé sur le "nouveau mécanisme économique", le développement de l'infrastructure et celui des ressources humaines. Les programmes de l'UNICEF dans son pays portent sur les soins de santé, l'éducation de base, l'adduction d'eau dans les zones rurales, l'assainissement et l'intégration des femmes au développement. Le premier programme du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) vise à améliorer la qualité de la vie, à promouvoir la condition des femmes et à accroître la capacité du pays à intégrer les facteurs démographiques à la planification du développement. M. Chanthavilay remercie ces institutions ainsi que les autres organisations internationales pour leur aide précieuse.

13. Pour M. ELIASHEV (Israël), s'il est clair que les ressources du PNUD sont insuffisantes eu égard aux besoins grandissants des pays en développement et doivent être accrues, il est tout aussi nécessaire d'assurer qu'elles soient utilisées avec efficacité et imagination. Les aspects sociaux et écologiques du développement durable, en particulier dans le cadre des politiques d'ajustement structurel, méritent une plus grande attention. Le PNUD a un rôle important à jouer dans la conception et la promotion du concept de développement humain

(M. Eliashiv, Israël)

durable, tenant compte des priorités de chaque pays en développement, et devrait inscrire la mise en oeuvre d'Action 21 parmi ses priorités. Le PNUD devrait également être l'un des principaux véhicules du transfert de technologies, se concentrer sur les domaines susceptibles de contribuer directement au développement durable et veiller à concevoir avec soin des projets bien adaptés. L'accent devrait être mis en particulier sur le développement et la vulgarisation agricoles, le développement des collectivités rurales, la mise en valeur des zones arides et semi-arides, et des ressources en énergie et en eau, et la protection de l'environnement.

14. Le développement des ressources humaines est essentiel au développement. Le rapide développement économique d'Israël s'explique en partie par la place qui y est donnée au développement social. De même, la coopération technique entre pays en développement est indispensable au développement durable. Depuis plus de trois décennies, Israël partage son savoir-faire et son expérience avec de nombreux pays.

15. Les gouvernements doivent continuer à financer l'aide multilatérale. Mais les pays en développement doivent également continuer à réévaluer l'usage qu'ils font de ces financements multilatéraux. Enfin, la délégation d'Israël aimerait rappeler l'énorme potentiel économique des pays du Moyen-Orient; le processus de paix et les accords historiques qui viennent d'être signés devraient offrir de nouvelles perspectives à la coopération technique et la réalisation de programmes conjoints. Cela devrait conduire à élargir encore le rôle important joué par le PNUD.

16. M. ARELLANO (Mexique) réitère l'appui de sa délégation à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, en particulier aux second, troisième, huitième et neuvième alinéas du préambule et aux paragraphes 38 à 41 sur le renforcement du rôle du système des coordonnateurs résidents. Pour ce qui est de la proposition d'établir un poste de représentant des Nations Unies qui est faite dans le rapport du Secrétaire général sur les bureaux provisoires des Nations Unies (A/48/146/Add.1), le représentant du Mexique indique que, compte tenu de l'importance des activités opérationnelles de développement, il faut veiller à consulter chaque Etat sur les réformes proposées, et, ce faisant, respecter les mandats de chacun des organes, organismes et programmes du système.

17. S'il est important de coordonner les actions des différents programmes et organismes des Nations Unies, il s'agit là essentiellement d'un exercice interne qui ne devrait pas affecter les relations officielles entre les Etats Membres et l'Organisation. Il ne faut pas non plus lier les activités opérationnelles à des considérations politiques. Il n'y a donc pas lieu de conférer des responsabilités politiques aux coordonnateurs résidents au motif de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité du Secrétariat des Nations Unies. En conclusion, la délégation du Mexique appuie la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 lors de la précédente réunion du Comité.

18. M. LOGGIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) se félicite des rapports d'activités présentés par les représentants des institutions spécialisées et des autres organisations des Nations Unies. Les réformes qu'envisagent les Nations Unies risquent d'avoir un effet néfaste, en particulier dans les pays en développement, sur les prestations de services sociaux et techniques,

(M. Loggia, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

l'information, l'aide humanitaire, et la répartition équitable des ressources financières au sein de la communauté internationale.

19. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a proposé un point à l'ordre du jour intitulé "Perspectives et participation : une initiative des Nations Unies" qui sera examiné la semaine prochaine. La délégation est convaincue que les Nations Unies peuvent jouer un rôle moteur en identifiant les obstacles au développement et en présentant des propositions concrètes pour permettre aux populations d'y participer plus pleinement. L'initiative proposée prévoit la nomination d'un groupe spécial d'experts distingués et de personnalités reconnues qui établiraient un rapport présentant des propositions concrètes fondées sur les leçons tirées de l'expérience des différentes économies et sur l'analyse des options offertes.

20. La délégation de Papouasie-Nouvelle-Guinée note avec satisfaction que les activités opérationnelles des divers organismes du système des Nations Unies ont pour objectif de répondre aux besoins essentiels des peuples, d'élargir la gamme de leurs choix et de promouvoir un développement plus démocratique, plus concret et plus humain, en particulier dans les économies en développement. A cet égard, il rend hommage en particulier au rôle important joué par les institutions spécialisées et par les autres organismes du système des Nations Unies. M. Loggia souligne que son pays est particulièrement reconnaissant au PNUD qui l'a assisté dans la préparation de la proposition d'initiative des Nations Unies et dans l'organisation, à Port Moresby, d'un séminaire national et régional sur la participation. La délégation de son pays espère que l'initiative apportera une contribution valable à l'Agenda pour le développement du Secrétaire général. Il exprime également le voeu que la communauté internationale intensifie son soutien financier au PNUD et que les pays bénéficiaires utilisent les ressources ainsi dégagées avec efficacité et imagination.

21. Comme l'a montré la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la réalisation d'un consensus international sur des nouvelles approches pour la coopération au développement devrait être partie intégrante de la restructuration et de la revitalisation des Nations Unies dans les secteurs économique et social. Le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée s'engage à fournir des services efficaces à tous les citoyens du pays, en particulier dans les communautés villageoises traditionnelles. Dans le domaine du développement durable, il continuera à collaborer étroitement à la réalisation des programmes déjà lancés sous l'égide des divers organismes des Nations Unies.

22. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) relève le fait que les efforts de rationalisation interviennent dans une conjoncture particulièrement difficile caractérisée, d'une part, par la persistance et la gravité croissantes des problèmes des pays en développement et, d'autre part, par les difficultés rencontrées en matière de financement, face à l'augmentation considérable des pays bénéficiaires et à l'émergence de nouvelles responsabilités, notamment dans le domaine de l'assistance d'urgence et de l'appui aux réformes structurelles en cours dans les pays en développement, et de l'application par ceux-ci d'Action 21. En égard à l'ampleur et à la complexité de ces problèmes, les réformes préconisées par les résolutions 44/211 et 47/199 doivent être mises en œuvre d'urgence.

(M. Rakotonaiivo, Madagascar)

23. La délégation malgache se félicite de l'accord intervenu sur l'interprétation commune de l'approche-programme, de l'exécution nationale et de la stratégie nationale, au sein du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations. La viabilité sur le terrain de ces nouveaux concepts dépend dans une large mesure de leur adaptation à la réalité économique et sociale des pays. La délégation attache une importance particulière au renforcement de la capacité nationale ainsi qu'à la formation des cadres nationaux. Cependant, l'élaboration de la note de stratégie nationale mentionnée dans la résolution 47/199 relève de la compétence des gouvernements des pays bénéficiaires. La délégation continue d'apporter son appui aux mesures visant à harmoniser et simplifier les procédures.

24. Compte tenu des ressources déjà très limitées dont disposent les fonds et les programmes des Nations Unies, le fait que la diminution des contributions volontaires ait forcé le PNUD à fixer le montant de ses ressources à 75 % des chiffres indicatifs de planification est préoccupant, en particulier compte tenu du fait que la résolution 47/199 de l'Assemblée générale préconise une augmentation substantielle des ressources destinées aux activités opérationnelles de développement. Il est donc nécessaire de concevoir d'urgence de nouvelles stratégies de financement.

25. Les difficultés rencontrées dans la recherche d'un consensus sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies ne devraient pas retarder la mise en application des accords déjà conclus en matière d'activités opérationnelles. Enfin, la délégation de Madagascar appuie fermement la position du Groupe des 77, qui a manifesté son opposition à l'idée d'étendre le mandat des coordonnateurs résidents au domaine politique. Elle espère que les consultations en cours sur cette proposition aboutiront à un consensus.

26. Pour M. NIE Hualiang (Chine), les graves problèmes qui résultent du contexte économique international défavorable, particulièrement dans les pays les moins avancés, montrent qu'il est indispensable d'apporter des réformes dans le domaine des activités opérationnelles de développement. Les objectifs de paix et de développement durables qui sont les deux principales priorités de l'Organisation devraient peser également. Or, alors que les dépenses consacrées aux activités de maintien de la paix ont été multipliées par six ou sept en deux ans, le PNUD a dû réduire son programme de 25 % et les autres institutions ont également dû adopter des mesures en ce sens. La délégation chinoise s'inquiète fort de cette évolution et lance un appel aux pays développés afin qu'ils accroissent leurs contributions en faveur des activités de développement des Nations Unies. Le processus actuel de restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies n'aura que peu d'effet si l'on ne trouve pas les moyens de financer adéquatement les activités de développement de l'Organisation.

27. Il est également troublant de constater que l'un des pays donateurs a imposé des conditions politiques très strictes aux pays bénéficiaires, en violation flagrante des principes fondamentaux d'universalité et de neutralité qui ont été réaffirmés, à plusieurs reprises, dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Il est inconcevable qu'un pays cherche à imposer sa volonté aux Nations Unies afin de promouvoir des objectifs nationaux en matière de politique étrangère. La délégation de la Chine est également opposée aux

/...

(M. Nie Hualiang, Chine)

efforts déployés par l'une des institutions des Nations Unies afin d'étendre son action au domaine politique et notamment à la tenue d'élections et à la mise en place d'organismes visant à faire respecter l'ordre public, aux dépens de ses activités traditionnelles. Les institutions de développement des Nations Unies doivent faire porter leurs activités sur des initiatives concrètes visant à stimuler les économies des pays en développement et à améliorer le niveau de vie de leurs populations.

28. Les bureaux provisoires des Nations Unies ont été créés afin de répondre aux besoins spécifiques de certains nouveaux Etats indépendants, et non pas pour assumer des fonctions d'ordre général. Institutionnaliser les activités temporaires de ces bureaux serait injuste vis-à-vis de nombreux autres Etats bénéficiaires. Les bureaux provisoires existant depuis un an à peine, et leurs relations avec les bureaux des coordonnateurs résidents et des autres organes des Nations Unies étant encore mal définies, il serait peu sage de prendre hâtivement des décisions quant au maintien ou à l'élargissement, éventuellement accompagnée d'un changement de nom, de leurs fonctions. Pour ce qui est de la proposition d'étendre les fonctions des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies, il rappelle que la résolution 47/199 réaffirme le principe de neutralité et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, y compris ceux de la souveraineté des Etats et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Il s'ensuit que la responsabilité de nouvelles fonctions dans le domaine de l'information du public, des droits de l'homme et de la diplomatie préventive ne devrait pas être attribuée aux bureaux des coordonnateurs résidents mais plutôt aux mécanismes déjà en place.

29. Confier au coordonnateur résident les fonctions de représentant des Nations Unies aurait des conséquences politiques qui dépassent le cadre de la résolution 47/199 sur les activités opérationnelles de développement. Compte tenu de la déclaration récente du Secrétaire général selon laquelle les bureaux provisoires ne devaient pas assumer de fonctions politiques, la nomination de représentants des Nations Unies ne se justifie pas. La délégation de la Chine partage le point de vue exprimé par le représentant canadien selon lequel il ne faut pas donner le feu vert à un renforcement général du système des coordonnateurs résidents mais plutôt prendre des mesures adaptées aux besoins de chaque pays.

30. M. OLISEMEKA (Nigéria) constate que selon le Rapport sur l'économie mondiale, 1993, la conjoncture mondiale défavorable persistera vraisemblablement jusqu'en 1993 et au-delà, ce qui aura inévitablement des effets sur les pays les plus pauvres.

31. Les efforts que font les Nations Unies pour s'adapter aux réalités nouvelles sont méritoires mais il est nécessaire d'encourager les gouvernements à participer à ce processus. La délégation du Nigéria se félicite donc de l'accent mis dans la résolution 47/199 de l'Assemblée générale sur le développement des capacités internes des pays en développement et le principe de l'exécution nationale, ainsi que des efforts déployés par les Nations Unies pour mettre en oeuvre les réformes mentionnées dans la résolution 44/211 de l'Assemblée générale ainsi que les nouvelles directives de la résolution 47/199. Elle rend également hommage aux travaux du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) du Comité administratif de coordination ainsi qu'aux travaux du Groupe consultatif mixte des politiques.

(M. Olisemeka, Nigéria)

32. La délégation du Nigéria est favorable à l'adoption d'une approche coordonnée en trois phases, par pays, visant à définir une stratégie unique des actions des organismes des Nations Unies, à tirer le meilleur parti possible des efforts nationaux, et à contribuer à la réalisation des objectifs nationaux sectoriels et multisectoriels au moyen d'une approche intégrée. En ce sens, la note de stratégie nationale est un outil essentiel. De même, la délégation de son pays appuie la proposition de confier à un bureau unique des Nations Unies la responsabilité de coordonner et d'unifier la représentation de l'Organisation dans un pays donné. A terme, cela conduirait à renforcer le rôle du coordonnateur résident et augmenterait la réserve de spécialistes du développement qui pourraient être pressentis. La prolifération des activités des Nations Unies sur le terrain, comme leur caractère multidimensionnel, rend encore plus indispensable d'adopter une approche coordonnée et de renforcer le système de coordonnateur résident conformément aux dispositions de la résolution 47/199.

33. L'action des programmes du PNUD, du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM) est digne d'éloges. Le PNUD a montré qu'il est indispensable, pour une action efficace, de toucher les bénéficiaire sur le terrain. La délégation du Nigéria remercie également le Conseil d'administration du PNUD d'avoir engagé les fonds supplémentaires requis pour financer l'assistance technique nécessaire à la réalisation du quatrième Programme du Nigéria. Il reste cependant un déficit de financement de 600 millions de dollars qu'il invite les pays donateurs à combler.

34. Pour faciliter la mise en oeuvre des recommandations de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, il serait souhaitable que tous les pays donateurs prennent à nouveau l'engagement d'augmenter considérablement leur contribution au financement des activités opérationnelles de développement. Les contributions volontaires des activités opérationnelles de développement devraient être considérées comme des obligations internationales et non comme des contributions charitables.

35. Pour ce qui est de l'exécution nationale, si la responsabilité et la gestion des programmes et des projets de développement incombent au premier chef aux gouvernements des pays concernés, ceux-ci ne peuvent assumer leurs obligations sans la collaboration des pays développés. Les Nations Unies pour leur part devraient continuer à assumer leur responsabilité de partenaire du développement.

36. M. GOUMENNY (Ukraine) dit que les activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement se heurtent actuellement à un certain nombre de difficultés. Outre les problèmes financiers et l'augmentation du nombre de pays bénéficiaires, le système fait l'objet d'une restructuration très ardue. Cela étant, le PNUD et l'UNICEF, qui sont les principaux organismes du système, s'efforcent de s'adapter à la situation et de servir au mieux les intérêts de la paix, de la démocratie et du développement. Le système élargit constamment ses activités en les étendant à de nouveaux domaines de coopération, en particulier aux fins de la promotion de "la dimension humaine" du développement. Les institutions engagées dans des activités opérationnelles devront continuer à concentrer leurs efforts dans ce domaine.

(M. Goumenny, Ukraine)

37. La délégation ukrainienne appuie les efforts tendant à restructurer les activités opérationnelles des Nations Unies et regrette que l'Assemblée générale, à la reprise de sa quarante-septième session, n'ait pas adopté le projet de résolution sur cette question. La mise en oeuvre des propositions présentées par un certain nombre de pays, notamment les pays nordiques, concernant la réorganisation et la restructuration des agences et des programmes principaux de financement, améliorera l'efficacité des activités opérationnelles. Des mesures devront être prises pour assurer une participation, sur un pied d'égalité, des Etats Membres aux activités des organes directeurs des organisations chargées des activités opérationnelles. La délégation ukrainienne estime que l'élection des membres de ces organes devra se faire selon le principe du roulement. Le rapport du Conseil d'administration du PNUD sur sa réunion d'organisation pour 1993, la session extraordinaire et la quarantième session (E/1993/35) confirme la tendance à renforcer le rôle du PNUD en tant qu'organisme principal de financement et de coordination pour la coopération technique multilatérale du système des Nations Unies. L'Ukraine appuie les efforts que déploie le PNUD pour fonder ses activités sur une approche-programme, améliorer la coordination de l'assistance multilatérale avec les programmes nationaux de développement, promouvoir l'exécution nationale et harmoniser ses activités avec celles de la Banque mondiale et d'autres partenaires, par l'entremise du Comité administratif de coordination (CAC).

38. La délégation ukrainienne attache une grande importance à l'exécution des programmes et projets du PNUD dans le domaine du développement durable, en particulier la mise en oeuvre de l'initiative "Capacités 21" en matière de coopération dans le domaine de l'aide humanitaire et de la valorisation des ressources humaines.

39. Elle attache également une grande importance aux activités déployées par l'UNICEF pour mobiliser les efforts en vue de protéger les mères et les enfants, et appuie les efforts que fait le Fonds pour mettre en exécution le plan d'action adopté par le Sommet mondial pour les enfants. L'Ukraine se félicite de la participation directe du Fonds à la mise en oeuvre des projets destinés à atténuer les effets de l'accident survenu dans la centrale nucléaire de Tchernobyl. Par ailleurs, l'UNICEF peut jouer un rôle plus important dans la protection des enfants contre les effets négatifs découlant de la transition de l'Ukraine à une économie de marché.

40. La délégation ukrainienne ne remet pas en cause le fait que les activités opérationnelles soient essentiellement axées sur les besoins des pays en développement, en particulier ceux des pays les moins avancés, mais n'en espère pas moins que le PNUD, l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies appuieront davantage les programmes des pays en transition.

41. L'Ukraine traverse actuellement une grave crise économique. Au cours des deux années et demie écoulées, elle n'a pas fait beaucoup de progrès en matière de réforme, et le niveau de vie de sa population a chuté. Aussi sa délégation espère-t-elle que les organismes des Nations Unies engagés dans les activités opérationnelles aideront à résoudre les nombreux problèmes que connaît ce pays, qui a besoin non seulement d'assistance économique, mais aussi d'aide financière externe en faveur du développement.

42. Selon M. BIAOU (Bénin), les stratégies multisectorielles, sectorielles ou sous-sectorielles élaborées par les pays bénéficiaires, en fonction de leurs propres priorités, devraient servir de canevas à une programmation cohérente et coordonnée de l'assistance extérieure. L'Assemblée générale, dans la résolution 47/199, a prié le Secrétaire général de promouvoir l'adoption rapide d'une interprétation commune de l'approche-programme. Une fois adoptée, celle-ci devra être diffusée dans toutes les langues officielles, afin que les Etats et les représentants du système des Nations Unies se réfèrent aux mêmes éléments en la matière.

43. S'agissant des bureaux provisoires des Nations Unies, la délégation béninoise voudrait joindre sa voix à celle des autres orateurs qui ont apporté leur appui à la Colombie, qui a parlé au nom des membres du Groupe des 77. L'utilisation des expressions "représentants des Nations Unies" ou "représentants du Secrétaire général" soulève les mêmes appréhensions que celles notées l'année dernière à propos de l'expression similaire "ambassadeurs des Nations Unies". L'idéal serait de les supprimer purement et simplement. La délégation béninoise, conformément à la résolution 47/199, appuie l'accroissement des responsabilités et des pouvoirs du coordinateur résident en matière de planification et de coordination des programmes. En outre, l'implantation des bureaux provisoires dans un pays doit se faire sur une base facultative et ne doit pas être imposée. Ces bureaux doivent être conçus selon un modèle standard, avec la possibilité de la prise en compte des spécificités nationales, sous-régionales ou régionales.

44. M. SOEGARDA (Indonésie) dit que, dans le cadre des changements intervenus au niveau mondial sur les plans politique et économique, un système multipolaire vient remplacer petit à petit le système bipolaire, surtout dans le domaine économique. Le concept du développement a aussi subi un changement profond, pour mieux répondre aux besoins des pays en développement. Les aspects politiques, sociaux, éducatifs et écologiques sont de plus en plus reconnus comme faisant partie d'une approche intégrée. En outre, en matière de paix et de sécurité, on considère de plus en plus que les aspects économiques et sociaux ont autant d'importance que les aspects militaires et politiques. La communauté internationale reconnaît que tous les efforts de développement doivent s'articuler autour de la personne humaine.

45. A cet égard, la délégation indonésienne est vivement préoccupée par la baisse des ressources consacrées aux activités opérationnelles. Le PNUD, la plus grande organisation d'assistance multilatérale au développement, est obligé de mener ses activités avec des ressources bien en deçà des montants prévus. Il est évident que ce sont les pays les plus pauvres et les plus vulnérables qui pâtiront le plus de cette situation. Le manque de ressources et les conditions imposées à l'aide au développement ont compromis dans une large mesure la mise en oeuvre de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement.

46. Dans le cadre de la revitalisation du Conseil économique et social, les examens auxquels procèdent les bureaux provisoires des Nations Unies ont pris davantage d'importance. En tant que mécanisme, ces bureaux constituent un cadre bienvenu pour une présence plus intégrée des Nations Unies au niveau de certains pays. Néanmoins, les conditions de chaque pays lui étant spécifiques, elles justifient ainsi l'existence d'approches différentes. Chacun des pays hôtes

(M. Soegarda, Indonésie)

devra avoir la possibilité de décider du type de représentation qui répond le mieux à ses besoins. Le fonctionnement et le rôle des bureaux provisoires devront être régulièrement examinés, afin qu'il soit tenu compte de l'expérience acquise dans le domaine de la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale. La délégation indonésienne prône la prudence pour ce qui est de confier des pouvoirs politiques aux coordonnateurs résidents des Nations Unies.

47. M. CAMARA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit qu'étant le plus grand agent d'exécution spécialisé du système des Nations Unies, la FAO est pleinement consciente des grands problèmes auxquels se heurtent les activités opérationnelles. L'alimentation et l'agriculture demeurent des secteurs prédominants dans les économies de nombreux pays en développement, lesquels dépendent de l'aide au développement de ces secteurs. Le PNUD étant la source de financement la plus importante, ses activités opérationnelles sont largement financées par des ressources extrabudgétaires. La FAO a élargi sa base de financement pour les activités opérationnelles grâce à des accords relatifs à des fonds d'affectation spéciale passés avec les gouvernements, les organismes régionaux et sous-régionaux, et concernant notamment les financements assurés par les pays en développement eux-mêmes.

48. Les changements importants qu'ont subis les activités opérationnelles se sont traduits par une participation accrue des autorités nationales à l'exécution des projets, une utilisation plus grande des compétences techniques locales et une réorientation vers le recours à des approches-programmes et des services techniques. La FAO appuie l'utilisation du cadre commun du système des Nations Unies pour l'approche-programme et a pris des mesures pour appliquer systématiquement cette approche dans ses activités. Prenant note de la tendance à confier de plus en plus l'exécution nationale aux autorités locales, la FAO a encouragé et renforcé la participation des institutions et des experts locaux aux activités menées sur le terrain au titre de son programme opérationnel. Dans la mesure où l'on aura davantage recours à l'exécution nationale, il faudra tenir dûment compte des disparités entre les capacités des divers pays pour ce qui est de l'exécution de projets complexes. Pour leur part, les autorités nationales devront continuer à pouvoir avoir accès aux données d'expérience et aux conseils des institutions spécialisées, tout au long du cycle de programmation. La FAO approuve sans réserve une plus grande décentralisation de ses activités, mais les efforts qu'elle déploie pour déléguer l'autorité au personnel sur le terrain et pour renforcer ses bureaux extérieurs ont été quelque peu contrariés par le manque de ressources. Elle continue toutefois à être fermement attachée au système de coordonnateurs résidents.

49. Le taux d'exécution des projets dans le cadre des programmes financés par le PNUD a baissé. La FAO attache une grande importance aux services d'appui technique et à un appui technique adéquat aux activités opérationnelles, en particulier dans le cas d'activités complexes et multidisciplinaires.

50. M. Arellano (Mexique), Vice-Président, prend la présidence.

51. M. YEGOROV (Bélarus) dit que, au cours des dernières années, les Nations Unies ont commencé à mettre de plus en plus l'accent sur le développement humain et la sauvegarde des droits de l'homme. Cela a rendu nécessaire l'adoption d'approches permettant de tenir dûment compte des

(M. Yegorov, Bélarus)

relations d'interdépendance entre les facteurs économiques, écologiques, technologiques, démographiques et d'autres. La réalisation de ces objectifs et approches devra permettre de définir les domaines, la nature et le rythme de réorganisation des activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement. Il existe un large accord sur la nécessité de renforcer la coordination interinstitutions à tous les niveaux, en particulier à l'échelon national dans les pays bénéficiaires, ainsi que sur la nécessité de concentrer les moyens et ressources sur les programmes et projets prioritaires et d'étendre la coopération aux institutions de Bretton Woods. L'un des moyens d'améliorer l'efficacité des activités opérationnelles serait d'harmoniser les cycles de programmation des institutions de financement et des agents d'exécution.

52. Les activités opérationnelles dans les Etats nouvellement indépendants, dont l'économie est en transition, deviennent un facteur de plus en plus important qui permet de mener à bien des transformations importantes dans ces pays. Un système consultatif et d'assistance technique est en cours de création, qui permettrait d'aider à mettre en place l'infrastructure de marché et d'accroître l'efficacité de tous les aspects des liens économiques externes. A cet égard, la délégation du Bélarus se félicite de l'adoption de la décision 93/15 du Conseil d'administration, intitulée "Coopération technique à l'appui du passage à une économie de marché et à la démocratie dans les pays d'Europe orientale et centrale et dans la Communauté d'Etats indépendants". Les activités opérationnelles s'étendant à l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les programmes des Nations Unies en faveur du Bélarus mettront davantage l'accent sur la protection de l'environnement, en particulier les efforts déployés pour atténuer les conséquences de l'accident de Tchernobyl.

53. La délégation du Bélarus sait gré à l'UNICEF des efforts qu'il déploie pour aider le Bélarus à résoudre les problèmes des mères et des enfants et à instituer des garanties sociales en faveur de ce groupe vulnérable de la population. A la lumière de la situation démographique critique du Bélarus, l'instauration d'une coopération entre ce pays et le FNUAP s'avère prioritaire.

54. En juillet 1993, le Programme des Volontaires des Nations Unies a lancé des activités au Bélarus, et des propositions ont déjà été reçues concernant l'utilisation des compétences d'experts bénévoles turcs dans le domaine des affaires commerciales et de la gestion, ainsi que dans celle des exportations et des importations. Il s'agit là de la première preuve concrète de la coopération Est-Sud, que la délégation du Bélarus espère voir se développer.

55. La création en 1992 du bureau provisoire des Nations Unies/PNUD au Bélarus a grandement contribué à mener à bien les activités conjointes entreprises dans ce pays par plusieurs organismes des Nations Unies. Ce bureau fonctionne actuellement conformément à deux accords de base modèles conclus entre le Gouvernement du Bélarus d'un côté et l'Organisation des Nations Unies et le PNUD de l'autre. Ces accords ont défini la coopération entre le Bélarus et l'ONU dans le domaine de l'information, et celle avec le PNUD dans le domaine de l'aide technique au développement. En assurant une présence des Nations Unies au Bélarus, le Secrétaire général et l'Administrateur du PNUD ont eu la possibilité de mettre à profit l'approche intégrée, unifiée et rentable, définie dans la résolution 47/199 de l'Assemblée générale. Le Gouvernement du Bélarus a fait tout son possible pour faciliter l'application concrète de cette approche.

/...

56. M. HANDIQUE (Inde) dit que les activités opérationnelles constituent la base même de la coopération multilatérale. La nature apolitique de ces activités font qu'elles sont largement acceptées par les gouvernements et les populations auxquels elles bénéficient. Elles ont fait appel aux ressources humaines et autres disponibles dans les pays en développement et ont facilité l'établissement et le renforcement des institutions nationales. C'est pourquoi les pays en développement s'inquiètent de la baisse des ressources consacrées à ces activités et de la stagnation de l'aide publique au développement, ainsi que de l'incertitude d'une éventuelle reprise économique au niveau mondial. La délégation indienne lance donc un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle prenne des mesures pour neutraliser tous les effets fâcheux que cette situation pourrait engendrer.

57. Tout en continuant à faire partie des principaux bénéficiaires des fonds consacrés aux activités opérationnelles, l'Inde est devenue un donateur important, malgré ses ressources extrêmement limitées.

58. Il a été convenu que le système des Nations Unies devait répondre de façon mieux adaptée aux besoins des pays en développement, étant entendu que ceux-ci assument la responsabilité principale de déterminer et de développer leur capacité d'exécuter les programmes et projets financés par ce système. Cela devrait continuer à être la règle. Parmi les raisons des succès enregistrés jusqu'ici par des activités de développement des Nations Unies, on peut citer l'application des principes d'universalité et de partenariat, ainsi que l'importance accordée aux programmes et aux priorités des pays bénéficiaires. Le Gouvernement indien encourage la tendance à mettre l'accent sur le développement humain intégré. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies doivent viser à corriger les déséquilibres en matière de croissance, de termes de l'échange, de dette et d'accès aux marchés.

59. M. ZIARAN (République islamique d'Iran) dit qu'à l'heure où le nombre de pays bénéficiaires augmente et où de nouveaux défis apparaissent, les pays développés semblent être peu disposés à contribuer à l'effort global de développement, bien que l'Assemblée générale, dans sa résolution 47/199 ait souligné que les ressources destinées aux activités opérationnelles de développement devaient être fournies sur une base prévisible, continue et assurée et qu'il fallait les accroître substantiellement. Il convient par ailleurs d'agir pour limiter les coûts administratifs en augmentation, notamment grâce à l'utilisation de locaux communs, à la décentralisation et à l'exécution nationale. A ce sujet, l'approche-programme, qui est plus souple que l'approche-projet, devra être encouragée.

60. La question du développement durable a été examinée dans le cadre de l'initiative Capacités 21 du PNUD, destinée à renforcer la capacité des pays en développement dans le domaine de la gestion du développement durable.

61. S'agissant du mandat des représentants résidents, il a été défini comme comprenant deux fonctions distinctes : appui aux activités opérationnelles et coordination de l'assistance humanitaire. Le titre "représentant des Nations Unies" pourrait susciter une certaine confusion. Aussi, il y a lieu de donner à ces représentants un nouveau titre, afin de renforcer leur capacité d'agir en tant que chefs d'équipes sur le terrain. L'Assemblée générale pourrait simplement leur conférer les pouvoirs nécessaires.

62. M. Mongbe (Bénin) reprend la présidence.

63. M. RAICHEV (Bulgarie) estime que le renforcement des structures des bureaux extérieurs est un élément important dans les efforts globaux déployés pour rationaliser les activités opérationnelles du système des Nations Unies. La décentralisation devrait être considérée comme un moyen d'améliorer la capacité de répondre aux besoins des pays bénéficiaires et d'assurer une meilleure coordination avec leurs gouvernements respectifs. A cet égard, la délégation bulgare est convaincue que l'approche-programme devra être appliquée selon les besoins de chaque pays, avec l'aide du coordonnateur résident. Les activités du coordonnateur résident des Nations Unies et du bureau du PNUD récemment ouvert à Sofia permettront de renforcer la coopération entre la Bulgarie et les divers programmes et institutions des Nations Unies. Le bureau fournit déjà au Gouvernement bulgare des conseils utiles en matière de développement transsectoriel.

64. La délégation bulgare souhaite que les activités de coopération technique soient mieux intégrées aux projets de développement national et appuie le principe selon lequel c'est aux gouvernements bénéficiaires que revient la responsabilité première d'exécuter efficacement et rationnellement les programmes. Elle se félicite du fait que l'accent soit mis sur le développement et le renforcement des capacités nationales en matière de planification, de conception, d'exécution et d'évaluation des programmes et des activités de coopération technique, en tant que préalables à l'exécution au plan national des projets et programmes. Cela étant, les modalités d'exécution ne devraient pas empêcher les pays de mettre à profit l'expérience, les connaissances et les capacités techniques des institutions spécialisées et des commissions régionales des Nations Unies.

65. La délégation bulgare se félicite des efforts déployés pour coordonner les activités du PNUD avec celles des autres organismes des Nations Unies, comme le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM), en particulier au cours de la phase de programmation aux niveaux national et multinational. Elle se déclare en faveur du renforcement de la coordination et de la coopération interinstitutions entre le PNUD et les institutions spécialisées telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ainsi qu'avec les institutions et fonds d'aide extérieurs au système des Nations Unies. Elle estime, par ailleurs, qu'il existe encore des possibilités qui n'ont pas été exploitées pour renforcer la participation du PNUD aux projets et programmes financés par plusieurs sources.

66. La délégation bulgare se félicite du fait qu'on ait mis l'accent sur la valorisation des ressources humaines, la protection de l'environnement, la participation au développement, le transfert de technologie, le perfectionnement des cadres et la participation des femmes au développement, conformément aux décisions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ces questions resteront au centre du processus de développement au cours des années à venir.

(M. Raichev, Bulgarie)

67. La délégation bulgare apprécie à leur juste valeur les activités déployées pour venir en aide aux pays en transition vers une économie de marché et vers la démocratie. Les événements survenus en Europe centrale et orientale posent d'immenses problèmes. Le système des Nations Unies devrait donc aider tous les pays qui ont besoin d'assistance, conformément au principe de l'universalité.

68. Le Conseil d'administration du PNUD a approuvé en février 1993 le programme de pays pour la Bulgarie dans le cadre du cinquième cycle de programmation. Aussi, la Bulgarie attend-elle avec intérêt de mettre à profit les avantages comparatifs qu'offre l'utilisation des ressources allouées par le PNUD à son programme et espère que la part des ressources affectées au programme, fixée actuellement à 75 % du montant des CIP établis, pourra être maintenue, voire augmentée.

69. L'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre la République fédérative de Yougoslavie entrave les efforts que déploie la Bulgarie pour entreprendre des réformes économiques et met en danger la stabilité sociale et la démocratie. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement bulgare espère que la communauté internationale comprendra les difficultés économiques auxquelles sont confrontés la Bulgarie et d'autres pays de la région. La délégation bulgare ne doute pas que les institutions spécialisées et les organismes compétents des Nations Unies seront en mesure de fournir une assistance pour remédier à cette situation.

70. M. SOH (République de Corée) appuie les efforts déployés actuellement pour réformer le système des Nations Unies dans le domaine du développement et souligne la nécessité de rationaliser et de renforcer les activités opérationnelles de développement. La résolution 47/199 de l'Assemblée générale donne la bonne orientation pour renforcer les capacités nationales et promouvoir l'autosuffisance. De plus, l'interprétation commune de l'approche-programme, de l'exécution nationale et de la note de stratégie nationale convenue cette année par le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQBO) du Comité administratif de coordination (CAC), faciliteront grandement l'application rapide de ces propositions novatrices. La délégation sud-coréenne attend avec intérêt le rapport qui sera élaboré en juin 1994 par le Secrétaire général sur une méthode efficace d'évaluation pour suivre les résultats de l'approche-programme sur le terrain.

71. L'exécution nationale est un moyen important pour les gouvernements de parvenir à l'autosuffisance pour ce qui est de satisfaire leurs besoins en matière de développement économique et social. A cet égard, il conviendra de renforcer le rôle des Nations Unies dans la fourniture de l'assistance technique, à mesure que l'exécution nationale se généralise. Certaines mesures devront être mises au point pour faciliter le recours aux services techniques offerts par les Nations Unies.

72. Alors que le besoin de ressources pour assurer les activités opérationnelles se fait de plus en plus sentir, le montant des contributions demeure particulièrement décevant. La Conférence de 1993 des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement n'a pas permis de réunir des contributions suffisantes. S'il est vrai que le faible montant des contributions annoncées est dû à la lenteur de la croissance économique et aux

(M. Soh, Rép. de Corée)

contraintes budgétaires dont souffrent les principaux pays donateurs, il n'en faut pas moins consentir de plus gros efforts pour coopérer dans le domaine du développement sur la base d'une responsabilité partagée. Certains programmes pâtissent déjà sérieusement du manque de ressources. A ce propos, si les contributions demeurent en deçà des montants prévus, l'exécution des activités de développement global pourrait être compromise. Il est donc impératif de poursuivre les efforts déployés pour rationaliser les mécanismes des activités de développement afin d'utiliser au mieux les ressources existantes et de concevoir des plans d'action pratiques pour s'assurer que les ressources en question sont fournies sur une base plus prévisible et plus régulièrre.

73. La délégation sud-coréenne se félicite des mesures prises par le Secrétaire général pour assurer que les Nations Unies répondent promptement, dans le cadre d'une action intégrée, aux situations d'urgence particulièrement complexes, grâce aux bureaux provisoires des Nations Unies créés dans sept pays de l'ex-Union soviétique. Cependant, elle s'inquiète au sujet des fonctions et des mandats touchant l'élargissement proposé des activités des coordonnateurs résidents. Pour exemple, si chaque système représentatif des Nations Unies se voit attribuer un mandat de caractère politique en plus d'un mandat économique, comme le Secrétaire général l'a proposé dans son rapport (A/48/146/Add.1), il y aura forcément interaction entre ces deux mandats, ce qui rendra difficile de s'acquitter de chacun isolément.

74. Selon Mme ROJAS (Venezuela), le système des activités opérationnelles des Nations Unies se trouve compromis par la diminution des ressources, ce qui entrave les progrès en matière de fourniture d'aide et de restructuration des activités de développement des Nations Unies. La délégation vénézuélienne espère que le processus de réforme en cours se déroulera conformément aux buts et objectifs fixés par les Etats Membres. Les pays en développement ont manifesté un sens aigu de la responsabilité et la volonté politique de maintenir la viabilité du système dans le domaine de l'aide économique et technique. Ce qu'il faut à présent, c'est prendre la décision politique finale qui débloquera la situation concernant la composition et le nombre des futurs organes directeurs des divers fonds et programmes du système des Nations Unies. Une fois cette question résolue, l'Organisation sera mieux à même d'examiner les modalités de financement des activités opérationnelles.

75. La délégation vénézuélienne partage l'opinion selon laquelle chaque pays devrait planifier et concevoir ses priorités nationales de façon autonome, en formulant des notes de stratégie nationale, les programmes et projets dans ce domaine étant exécutés par les organismes des Nations Unies, et en particulier par les coordonnateurs résidents. Elle appuie également la résolution 1993/7 du Conseil économique et social sur les activités opérationnelles de développement, en particulier le paragraphe traitant de l'universalité, de la fourniture volontaire, de la neutralité et du multilatéralisme des activités opérationnelles du système des Nations Unies. A cet égard, il est nécessaire de maintenir le mandat actuel des coordonnateurs résidents, sans leur faire assumer les fonctions de représentants politiques de l'Organisation.

/...

(Mme Rojas, Venezuela)

76. Le rapport du Secrétaire général sur les bureaux provisoires des Nations Unies (A/48/146/Add.1) a suscité de sérieuses préoccupations chez un certain nombre de pays, en particulier les pays en développement. La délégation vénézuélienne a été heureuse d'apprendre que le Secrétaire général n'entendait pas accorder aux bureaux provisoires de pouvoirs ou fonctions politiques. La question des bureaux provisoires des Nations Unies nécessite donc un examen plus approfondi, qui sera fondé sur un dialogue continu entre les Etats Membres, le Secrétariat et les organismes et institutions compétents dans ce domaine. Une fois définie la portée générale des propositions du Secrétaire général, il faudra examiner les relations entre les bureaux provisoires, le coordonnateur résident et les autres directeurs représentants d'autres fonds ou programmes. De plus, il convient d'accorder une attention prioritaire à la question des incidences financières, en particulier en ce qui concerne les sources de financement.

La séance est levée à 18 h 20.